

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 13/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	10	10

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Préfecture de BOURGES  
Le : 14/04/2026  
Et  
Publication sur le site  
<http://limeux-berry.fr>

L'an 2026, le 13 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de LIMEUX s'est réuni à la Mairie de LIMEUX, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur YVON Julien, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 02/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 02/04/2026.

**Présents** : M. YVON Julien, Maire, Mmes : KUBLER Sylvia, MOREL Angélique, NEDELEC Anne-Marie, PAIRAULT Elodie, YVON Céline, MM : FAILLOT Benoit, GRANGETAS Kevin, GRESSETTE Romain, ROTINAT Julien

**Absent(s)** : M. RAYMOND Philippe

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MOREL Angélique

### 11\_2026 – BUDGET PRIMITIF 2026

L'instruction comptable et budgétaire M57 permet plus de souplesse budgétaire puisqu'elle offre le choix au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L. 5217-10-6 du CGCT). Dans ce cas, le maire informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :  
- vote le budget primitif 2026 qui s'équilibre comme suit :

Dépenses et Recettes de FONCTIONNEMENT : 359 000.00 €

Dépenses et Recettes d'INVESTISSEMENT : 177 000.00 €

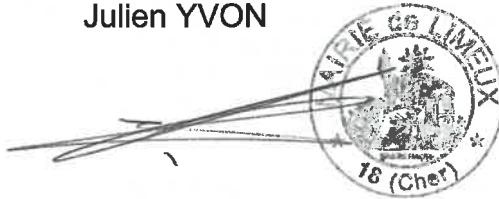
- autorise Monsieur le Maire à opérer des virements de crédits de paiements de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- fonctionnement : 7.5 %
- investissement : 7.5 %

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :  
En mairie, le 14/04/2026

Le Maire  
Julien YVON



Secrétaire de séance  
Mme MOREL Angélique

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'MOREL', written in a cursive style.

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 14/04/2026